



## PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 11 décembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 4 décembre 2020, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE, dans l'Espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

### Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur RUON Vincent.

### Absents ou excusés :

Madame FLEURY Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur POULAIN Gérard.

### Autres excusés ayant donné pouvoir :

Madame BARILLON Brigitte a donné pouvoir à Monsieur Marc LECERF, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé a donné pouvoir à Monsieur Jean LEPAULMIER, Monsieur MALOISEL Gilles a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves HEURTIN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres en exercice et conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le quorum (tiers des membres en exercice) est donc de 9. Madame Catherine GOURNEY-LECONTE constatant la présence de 17 membres à l'ouverture de la séance, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

## I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1. Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2020
2. Compte-rendu des décisions de la Présidente
3. Compte-rendu des délégations
4. Marchés Publics
5. Transferts de compétences
6. Actualités
7. Échéancier
8. Projet stratégique 2021/2026

## II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

### ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

9. Adaptation de la subvention à l'amicale du personnel du SDEC ÉNERGIE - APSEC
10. Engagement de crédits d'investissement avant le vote des budgets 2021
11. Subventions d'équilibre des budgets annexes « ENR » et « MD »
12. Financements par fonds de concours
13. Ouverture de poste – Contrat de projet - Programme ACTEE 2

### CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

14. Evolution du régime FACÉ à compter du 1er janvier 2021
15. Convention pour un référentiel commun Terme I
16. Convention d'expérimentation sur le territoire de Bayeux Intercom
17. Avenant n° 18 à la convention de concession GRDF

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

18. Aides aux activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux
19. Aides aux extensions pour sites privés

**RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE**

20. Soutiens financiers à la rénovation énergétique

**TRANSITION ENERGETIQUE**

21. Energies renouvelables – Projets photovoltaïques
22. Coût de la maîtrise d'œuvre pour les projets photovoltaïques
23. Energies renouvelables – Projet Bois – Courtonne-la-Meurdrac
24. Projet de centrale photovoltaïque au sol sur l'aéroport de Deauville
25. Aides financières

**MOBILITES BAS CARBONE**

26. Programme de Bornes de recharge pour véhicules électriques - 2ème tranche 2021

**TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE**

27. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 4ème tranche 2020
28. Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 8ème tranche 2020
29. Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 1ère tranche 2021
30. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 1ère tranche 2021
31. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
32. Convention de partenariat pour la rénovation des postes de transformation

**ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE**

33. Eclairage public - Dernière tranche de travaux 2020
34. Diagnostics des installations d'Eclairage Public
35. Evolution de la structuration des forfaits Eclairage Public

## I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

En introduction, Madame GOURNEY-LECONTE informe les membres du Bureau Syndical que la gouvernance tournante du TEN (Territoires Energie Normandie) sera assurée en 2021 par le SDEC ÉNERGIE.

### 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 NOVEMBRE 2020

Madame la Présidente soumet au Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2020, qui leur a été transmis avec leur convocation.

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.*

### 2) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 20 novembre dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, à savoir :

Mobilité	Autorisation de transmission de données relatives au service de recharge pour alimenter l'observatoire de l'AFIREVE - Association Française pour l'Itinérance de la Recharge Electrique des Véhicules
	Itinérance sortante pour l'ouverture du réseau de bornes de recharge électrique de Rouen Métropole aux abonnés MobiSDEC
	Mise en place d'un service d'auto partage par la Communauté de communes du Pays de Falaise : convention de mise à disposition de 2 points de charge Mobisdec

Mobilité – aides financières	Acquisition de cinq cycles électriques - CCAS de Blainville-sur-Orne
	Acquisition d'un véhicule électrique - Pont l'Evêque
	Acquisition d'un véhicule électrique - Saint-Pierre-en-Auge pour la commune déléguée de Saint-Pierre-sur-Dives
Transition énergétique	Suivi énergétique (Post CEP) de Landelles-et-Coupigny
	Adhésion au service de Conseil en Energie Partagé de Gonneville-sur-Honfleur
	Convention de partenariat visant la formation des étudiants de l'ENSI de Caen sur la transition énergétique et les réseaux d'énergie – 4 séances en 2021
	Avenant à la convention relative à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial et d'un Diagnostic Energie intercommunal (DEI) liant le SDEC ÉNERGIE et la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau
	Avenant à la convention relative à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) liant le SDEC ÉNERGIE et la Communauté de communes Pré Bocage Intercom
Virement de crédits	50 000€ au chapitre 16 du budget principal - capital des emprunts « étalement de charges » - à partir du chapitre 22 – dépenses imprévues

*Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le Bureau Syndical du 20 novembre 2020.*

### **3) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL A LA PRESIDENTE**

Madame la Présidente rend compte des délégations qu'elle a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le début de ce mandat. La liste a été transmise aux élus préalablement à la réunion (**annexe**).

*Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.*

### **4) MARCHES PUBLICS**

#### **o Consultation en cours**

Objet	Type de procédure
Réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics	Appel d'Offres Ouvert

*Le Bureau Syndical valide la consultation en cours.*

#### **o Sous-traitance :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi de la demande de sous-traitance suivante pour la période de 2020 à 2023 :

Marchés	Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
EP/SL (marché 2020)	5 – Pays d'Auge Nord	CITELUM	SARL LA NORMANDE AUBERT	Nettoyage des mâts	0 €*

\* la prestation est payée dans le cadre du forfait d'entretien payé mensuellement à l'entreprise.

*Le Bureau Syndical prend acte de la sous-traitance présentée, mise en œuvre depuis le Bureau Syndical du 20 novembre 2020.*

○ **Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération**

Objet	Type de procédure
Marché subséquent n°2 : achat de transformateurs et postes de transformation	Appel Offres Ouvert

Pour ce marché subséquent pour lequel les lots n°1 « PSSA-PSSB » et n°8 « Enveloppe de type PAC » avaient précédemment été déclarés sans suite pour cause d'infructuosité, la Présidente a décidé :

- d'attribuer les lots suivants du marché subséquent n°2 à :
  - n°1 « PSSA-PSSB », à la société EPSYS,
  - n°8 « Enveloppe de type PAC », à la société EPSYS.

Le Bureau Syndical prend acte de ces décisions.

○ **Résultats de consultations, nécessitant délibérations (> 40 000 €)**

Type de procédure	Objet	Attributaire
MAPA	Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution de chaleur sur la commune de COURTONNE LA MEURDRAC - Relance du lot 1	VAUBAN
	Acquisition, exploitation et maintenance d'une solution logicielle de gestion financière	BERGER LEVRAULT
Marché sans publicité ni mise en concurrence (droits d'exclusivité)	Maintenance de télésurveillance des carrefours à feux	GERTRUDE

Madame la Présidente confirme que, comme annoncé en fin de réunion du Bureau Syndical du 20 novembre dernier, un courrier relatif à la problématique liée à la réglementation vert récompense pour les carrefours à feux a été adressé aux parlementaires et communes concernées, le 24 novembre 2020.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

Pour le marché portant sur le lot 1 : « Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution de chaleur sur la commune de COURTONNE LA MEURDRAC » :

- DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise VAUBAN pour un montant de 149 610.00 € HT ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 2317 de l'exercice 2020 du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision, et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

Pour le marché « Acquisition, exploitation et maintenance d'une solution logicielle de gestion financière » :

- DECIDE d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise BERGER LEVRAULT ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision, et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

Pour le marché « Maintenance de télésurveillance des carrefours à feux » :

- DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise GERTRUDE ;
- DECIDE d'affecter les dépenses correspondantes à l'article 6156 de la section de fonctionnement du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision, et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

## 5) TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 20 novembre 2020 :

### o Transfert de la compétence « Gaz »

Collectivité	Date de la délibération	Convention
Villers-sur-Mer	27 novembre 2020	Convention de concession sur contrat historique GRDF

### o Transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse »

Par délibération en date du 5 novembre 2020, la commune nouvelle de Soulevre-en-Bocage a décidé le transfert de sa compétence « Signalisation Lumineuse » sur l'ensemble de son territoire, avec l'option « Télésurveillance des installations ».

### o Transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, Hybrides, à Hydrogène rechargeables »

Collectivité	Date de la délibération
Sainte-Honorine-du-Fay	15 octobre 2020

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Villers-sur-Mer ;
- ACCEPTE le transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse » visée à l'article 3.5 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune nouvelle de Soulevre-en-Bocage sur l'ensemble de son territoire avec l'option « télésurveillance des installations » ;
- ACCEPTE le transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, Hybrides, à Hydrogène rechargeables » visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Sainte-Honorine-du-Fay ;
- DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

## 6) ACTUALITES

### o Commission Consultative pour la Transition Energétique - CCTE

Madame la Présidente rappelle que la Commission Consultative paritaire pour la Transition Energétique a été mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, en application de l'article 198 de la loi de Transition Energétique pour une croissance verte.

En application de l'article 2 de son règlement intérieur, la commission consultative est composée de deux collèges constitués chacun à parité de représentants du SDEC ÉNERGIE et de représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (FP), inclus en tout ou partie dans le périmètre de la concession d'électricité du SDEC ÉNERGIE.

Le collège des EPCI à FP est constitué de 2 représentants désignés par EPCI à FP, soit un total de 32 membres. A l'occasion du renouvellement des instances des différentes communautés de communes du département, chacune d'entre elles a communiqué au Syndicat les noms de leurs deux représentants.

Le nombre de représentants désignés par le SDEC ÉNERGIE est équivalent au nombre total de représentants des EPCI à FP, soit 32 membres

Après appel à candidatures, lancé à l'issue du Comité Syndical du 13 octobre dernier, ayant acté le fait que le collège des membres de la CCTE des élus du Comité Syndical soit composé d'au moins un élu du Bureau Syndical représentant sa CLE, la composition du collège « SDEC ÉNERGIE » sera proposée au Comité Syndical du 17 décembre prochain, comme suit :

	EPCI A FISCALITE PROPRE	SDEC ÉNERGIE	
Isigny Omaha Intercom	LEVEQUE Anthony	BOUGAULT Remi	2ème VP BS
	POISSON Cédric	LECONTE Jean-Claude	Membre du CS
Bayeux intercom	AUTIN Huguette	LAUNAY-GOUVES Olivier	Membre du CS
	LEPAULMIER Jean	GERVAISE Gaëtan	Membre du CS
Pré-Bocage Intercom	BRECIN Jean-Yves	RUON Vincent	Membre BS
	LE MAZIER Michel	LECHAT Anthony	Membre du CS
Intercom de la Vire au Noireau	DESQUESNE Valérie	MALOISEL Gilles	Membre BS
	GOURNEY-LECONTE Catherine	BAZIN Hervé	Membre du CS
Seulles Terre et Mer	LABBEY Philippe	GUIMBRETIERE Hervé	Membre BS
	LEMOUSSU Daniel	VERET Jean-Luc	Membre du CS
Cœur de Nacre	DUPONT-FEDERICI Thomas	GUILLOUARD Jean-Luc	6ème VP BS
	PAILLETTE Jean-Pierre	JOUY Franck	Membre du CS
Vallées de l'Orne et de l'Odon	GIRARD Henri	MORIN Christophe	Membre BS
	GOBE Alain	GODIER Edith	Membre du CS
Cingal - Suisse Normande	MAZINGUE Didier	LAGALLE Philippe	1er VP BS
	PITEL Gilles	LEMAIRE Jean-Paul	Membre du CS
Val Ès Dunes	DECLERCK Laurent	LE FOLL Alain	Membre BS
	QUILLET Jean-Pierre	EUDE Christophe	Membre du CS
Normandie-Cabourg-Pays-d'Auge	MORLOT Yoan	GERMAIN Patrice	Membre BS
	PICODOT Géry	SMORGRAV Bertil	Membre du CS
Terre d'Auge	BOUBARNE Pierre	POULAIN Gérard	7ème VP BS
	TONON Stéphane	THIERRY Linda	Membre du CS
Lisieux-Normandie	DROUET Mireille	BAREAU Anne-Marie	Membre BS
	FEREMANS Sylvie	MARIE Alain	Membre du CS
Coeur Côte Fleurie	BENOIST Claude	LAMBINET-PELLE Nadine	Membre BS
	MARIE Jacques	AMER Nizar	Membre du CS
Pays de Honfleur – Beuzeville	ANDRIEU Moïse	FLEURY Catherine	Membre BS
	SAUDIN François	BLANCHETIERE Marcel	Membre du CS
Pays de Falaise	GUILLEMOT Jean-François	HEURTIN Jean-Yves	3ème VP BS
	LE BRET Jacques	BENOIT Dominique	Membre du CS
CU Caen la Mer	BURGAT Hélène	CAPOEN Philippe	Membre BS
	LECERF Marc	PATINET Sébastien	Membre du CS

*Le Bureau Syndical valide, à l'unanimité, cette proposition qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 17 décembre 2020.*

○ **Ordre du jour du Comité Syndical du 17 décembre 2020**

Le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 17 décembre 2020 à 14h, dans la salle Normandie de la CCI de Caen/Normandie à St Contest.

Il se tiendra dans le strict respect des contraintes qu'impose la loi d'urgence sanitaire en cours.

Son ordre du jour définitif est présenté à l'écran :

<b>Actualités du syndicat</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du PV du comité du 13 octobre 2020,</li> <li>- Etat des délégations, des adhésions et des transferts de compétences,</li> <li>- Compte-rendu des décisions de la Présidente</li> <li>- Evolution du régime FACÉ à compter du 1er janvier 2021</li> </ul>
<b>Décisions d'intérêt commun</b>	<b>Dossier</b>	- Projet stratégique 2021/2026
	<b>Finances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention d'équilibre 2020 réelle pour chacun des deux budgets annexes</li> <li>- Engagement de crédits d'investissement avant les votes des budgets 2021</li> <li>- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.</li> </ul>
<b>Décisions d'intérêt commun</b>	<b>Transition énergétique</b>	- Composition de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique (CCTE)
	<b>Concession électricité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention pour un référentiel commun Terme I</li> <li>- Convention cadre SAPN</li> <li>- Convention d'expérimentation sur le territoire de Bayeux Intercom</li> </ul>
<b>Décisions d'intérêt spécifique</b>	<b>Gaz</b>	- Avenant n° 18 à la convention de concession GRDF
	<b>Eclairage Public</b>	- Evolution de la structuration des forfaits Eclairage Public

*Le Bureau Syndical valide l'ordre du jour du Comité Syndical du 17 décembre 2020 ainsi présenté, dont la convocation est adressée ce jour aux représentants.*

## 7) ÉCHEANCIER

---

Madame la Présidente rappelle que l'échéancier, jusqu'à début juillet 2021, a été acté par le Bureau Syndical du 20 novembre dernier.

A noter simplement un oubli, à savoir qu'un Bureau Syndical est programmé le 19 mars 2020, à 9h30, dans l'espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE.

Les autres échéances restent sans changement. Un planning du 1er semestre 2021 est remis en séance et sera adressé par mail aux élus absents ou excusés.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

## TRAVAUX DES COMMISSIONS

### ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

Monsieur Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 24 novembre 2020 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

#### **8) ADAPTATION DE LA SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL DU SDEC ÉNERGIE - APSEC**

Le Comité Syndical en date du 6 février 2020, dans le cadre du vote du budget primitif principal 2020, a délibéré pour réserver une enveloppe prévisionnelle de 40 000 € valant subvention à l'Amicale du personnel du SDEC ÉNERGIE- APSEC.

Pour rappel, par délibération du Bureau Syndical du 14 septembre 2018, le calcul du montant de la subvention s'établi sur la base d'un taux de 2.10 % appliqué aux articles 64111 et 64131, votés au budget primitif de l'année à laquelle ils se rapportent.

En application de cette règle, le montant de la subvention 2020 s'établi à 35 490 €.

Depuis le vote du budget primitif par le Comité Syndical du 6 février 2020, la crise sanitaire Covid-19 a profondément perturbée l'activité de l'Amicale du personnel ; les animations programmées ayant été pour beaucoup annulées ou reportées.

En raison de cette situation exceptionnelle, les besoins financiers de l'Amicale du personnel se sont trouvés réduits.

D'un commun accord, il est proposé au Bureau Syndical que la subvention annuelle, versée pour l'année 2020, soit réduite de 20% pour s'établir à 29 000 €.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'accepter la réduction exceptionnelle de 20 %, pour l'année 2020, de la subvention pour l'APSEC compte tenu des effets des deux périodes de confinement ;*
- *FIXE le montant de cette subvention en 2020 à 29 000 €,*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre de cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.*

Les élus présents et tout particulièrement Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercient toute l'équipe de l'APSEC pour le travail accompli cette année et pour le coffret cadeau remis, ce jour, à l'ensemble des membres du Bureau Syndical.

#### **9) ENGAGEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2021**

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater :

- les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice N-1,
- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel, incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des services antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des investissements entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et la date du vote des budgets, prévu le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Pour 2021, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote des budgets 2021, sont les suivants :

### Budget principal

Article	Intitulé	BP 2020	Crédits d'investissement 2021 utilisables avant le vote du budget
<b>Chapitre 20</b>		<b>650 000,00</b>	<b>162 500,00</b>
2031	Frais d'étude	70 000,00	17 500,00
20411	Accompagnement à la compétence "Contribution à la Transition Energétique"	60 000,00	15 000,00
20414823	Subvention communes compétences gaz	120 000,00	30 000,00
2051	Logiciels informatique	400 000,00	100 000,00
<b>Chapitre 21</b>		<b>2 000 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
2131	Construction de bâtiments publics - réseau technique de chaleur	1 500 000,00	375 000,00
2135	Installations générales et aménagement construction	200 000,00	50 000,00
2182	Achat véhicules	150 000,00	37 500,00
2183	Achat matériel informatique et de bureau	100 000,00	25 000,00
2184	Achat mobilier de bureau	30 000,00	7 500,00
2188	Autre matériels	20 000,00	5 000,00
<b>Chapitre 23</b>		<b>43 280 000,00</b>	<b>10 820 000,00</b>
2315	Travaux Réseaux	26 663 272,43	6 665 818,11
23152	Travaux Stations Hydrogène	1 000 000,00	250 000,00
2317	Travaux Réseaux éclairage et signalisation lumineuse mis à disposition	14 836 727,57	3 709 181,89
238	Avances forfaitaires sur marchés	780 000,00	195 000,00
<b>Chapitre 26</b>		<b>200 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
261	Participations et créances rattachées à des participations	200 000,00	50 000,00
<b>Chapitre 4581</b>		<b>3 505 000,00</b>	<b>876 250,00</b>
4581617	Travaux sous mandat Génie civil 2017	1 220,51	305,13
4581618	Travaux sous mandat Génie civil 2018	14 580,21	3 645,05
4581619	Travaux sous mandat Génie civil 2019	850 586,57	212 646,64
4581620	Travaux sous mandat Génie civil 2020	1 200 000,00	300 000,00
4581818	Travaux sous mandat Eclairage 2018	30 157,31	7 539,33
4581819	Travaux sous mandat Eclairage 2019	376 250,25	94 062,56
4581820	Travaux sous mandat Eclairage 2020	400 000,00	100 000,00
4581920	Travaux sous mandat Electricité 2020	632 205,15	158 051,29

**Budget annexe ENR**

Article	Intitulé	BP 2020	Crédits d'investissement 2021 utilisables avant le vote du budget
<b>Chapitre 23</b>		<b>905 000,00</b>	<b>226 250,00</b>
<b>2317</b>	Immobilisations corporelles	900 000,00	225 000,00
<b>238</b>	Avances forfaitaires sur marchés	5 000,00	1 250,00

**Budget annexe MD**

Article	Intitulé	BP 2020	Crédits d'investissement 2021 utilisables avant le vote du budget
<b>Chapitre 21</b>		<b>5 948.64</b>	<b>1 487.16</b>
<b>2188</b>	Autres matériels	5 948.64	1 487.16
<b>Chapitre 23</b>		<b>349 051.36</b>	<b>87 262.84</b>
<b>2317</b>	Immobilisations corporelles	349 051.36	87 262.84

*Le Bureau Syndical valide ces propositions qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 17 décembre 2020, pour une application de ces dispositions, avant le vote des budgets 2021.*

**10) SUBVENTIONS D'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES « ENR » ET « MD »**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle que l'article L.2224.1 et 2 du Code général des collectivités territoriales, applicable au SDEC ÉNERGIE, fait obligation d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget des services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge par le budget principal de la collectivité de dépenses afférentes à ces services.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

1. Si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières ;
2. Si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
3. Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Compte tenu du caractère spécifique des activités des régies (nouveaux services, modèle économique à consolider, recettes insuffisantes pour couvrir les dépenses) le résultat de la section de fonctionnement est négatif.

Dans ce contexte, au regard des 2 premières éventualités, évoquées ci-dessus, la commission propose au Bureau Syndical du soumettre au Comité Syndical du 17 décembre, l'attribution de subventions d'équilibre de la section de fonctionnement.

A ce jour, le montant prévisionnel pour le budget annexe « Energies Renouvelables » est de 10 000 € et pour le budget annexe « Mobilité Durable » de 280 000 €. Les montants définitifs seront présentés au Comité Syndical.

*Le Bureau Syndical valide ces propositions de subventions d'équilibre des budgets annexes « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable » qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 17 décembre 2020.*

## 11) FINANCEMENTS PAR FONDS DE CONCOURS

---

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

Pour rappel, le financement par fonds de concours se substitue totalement aux modalités de paiement par « étalement de charges » depuis le 1er janvier 2020.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 17 décembre devra se prononcer sur les 72 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 13 octobre 2020 :

• Montant total des travaux HT :	4 307 735.92 €
• Montant global de la participation communale :	2 017 287.12 €
➤ Montant des fonds de concours :	1 985 689.98 €
➤ Montant du solde de fonctionnement :	31 597.14 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux membres du Bureau Syndical, en annexe 7 de la note de présentation, jointe à leur convocation.

*Le Bureau Syndical valide cette nouvelle liste de 72 nouveaux projets, qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 17 décembre 2020.*

## 12) OUVERTURE DE POSTE – CONTRAT DE PROJET - PROGRAMME ACTEE 2

---

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que dans le cadre du plan de relance national, la FNCCR a lancé en juillet 2020, le programme ACTEE 2, « Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique » doté d'un budget de 100 millions d'euros et financé par les certificats d'économie d'énergie.

Le sous-programme SEQUOIA vise à financer les coûts organisationnels liés à la mutualisation des actions permettant de massifier la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités et permet de financer des postes d'économies de flux, des audits et autres études énergétiques, des petits équipements et logiciels de suivi des consommations ainsi que la maîtrise d'œuvre.

Le Bureau Syndical du 20 novembre dernier a délibéré favorablement afin que le SDEC ÉNERGIE, en partenariat avec la Communauté de communes de Caen la Mer, fasse acte de candidature à cet AMI-SEQUOIA.

Il est rappelé que cette candidature conjointe de la Communauté urbaine de Caen la mer et du SDEC ÉNERGIE porte sur un projet consistant à :

- renforcer l'accompagnement des collectivités tout au long des projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments en complétant l'appui technique apporté par les CEP existants par un appui sur les aspects juridique et financier assuré par 2 économes de flux (soit un par partenaire),
- mettre à disposition des collectivités des marchés mutualisés pour la réalisation d'études énergétiques,
- mutualiser la maîtrise d'œuvre par le biais de groupements d'achat et/ou dans le cadre d'une délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage,
- constituer une base de données sur le patrimoine public et mettre à disposition des collectivités un outil de suivi des consommations d'énergie.

Madame la Présidente annonce que le SDEC ÉNERGIE vient d'être informé par la FNCCR que cette candidature conjointe, déposée le 10 novembre dernier, a été retenue ; une confirmation officielle devrait être adressée au Syndicat prochainement.

Cet AMI dispose d'une enveloppe financière de 250 000 € par partenaire pour la période d'éligibilité 2021/2022, permettant de financer sur la période un poste dit « d'économe de flux » dont la dépense globale est évaluée à 100 000€, couverte par le programme ACTEE 2 à hauteur de 50% soit 50 000€, de la contribution des collectivités bénéficiaires du programme pour 38 300€ - frais de maîtrise d'œuvre inclus dans le coût des prestations- et du solde résultant soit 11 700€ par le SDEC ÉNERGIE.



Compte tenu du délai court de mise en œuvre de ce programme – 2021/2022 et de la confirmation très prochaine du jury en charge de nommer les lauréats à cet AMI, sous l'égide de la FNCCR, il est proposé aux membres du Bureau Syndical, l'ouverture d'un poste « d'économiste de flux » sur un emploi non permanent pour une durée de deux ans.

Ce métier nécessite un bon bagage technique (énergie, thermique), des connaissances juridiques et réglementaires et des qualités de pédagogue et de communicant. Il ou elle aura à réaliser principalement un important travail d'étude et d'analyse (comptable et financière, technique) des projets.

Les tâches à accomplir pour mener à bien le projet du programme ACTEE 2 2021-2022 exposé ci-dessus, d'études et d'analyse technique, juridique et financière relèvent de la catégorie B au grade de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE, sous réserve que la candidature du SDEC ÉNERGIE à l'AMI SEQUOIA soit retenue, la création à compter du 1er février 2021 d'un emploi non permanent au grade de technicien principal de 2e classe relevant de la catégorie B à temps complet ;*
- *DIT que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;*
- *ACTE que l'agent devra justifier d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;*
- *DECIDE que l'agent contractuel sera recruté pour une durée de 2 ans ;*
- *DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal du SDEC ÉNERGIE au chapitre 012 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.*

## CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 24 novembre 2020 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

### ➤ Concession Electricité

## 13) EVOLUTION DU REGIME FACÉ A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Madame la Présidente rappelle que le FACÉ est un fond d'aides financières aux collectivités pour l'électrification des communes rurales.

Ce fond est abondé par une contribution due par les gestionnaires des réseaux publics de distribution (ENEDIS et les ELD), assise sur le nombre de kilowattheures distribués. Les aides sont réparties annuellement en fonction de la qualité de l'électricité sur les réseaux publics de distribution dans les différents départements et des besoins en termes de travaux d'électrification rurale qui sont identifiés par un inventaire réalisé tous les deux ans (prochain inventaire 2021).

Le classement des communes en régime urbain ou rural au titre de la distribution d'électricité se fonde sur des critères démographiques définis par le décret du 14 janvier 2013 modifié.

Ainsi, sont rurales au titre du régime FACÉ :

- les communes dont la population totale est < 2 000 habitants,
- et, n'appartenant pas à une unité urbaine > 5 000 habitants.

Le préfet peut, à la demande d'une autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité et après avis du ou des gestionnaires de réseau concernés, étendre par arrêté motivé le bénéfice des aides à des travaux effectués sur le territoire de communes dont la population totale est inférieure cinq mille habitants, compte tenu, notamment, de leur isolement ou du caractère dispersé de leur habitat.

Ce classement est réalisé tous les 6 ans après les élections municipales (il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier suivant ces élections).

Pour ce qui concerne les communes nouvelles, l'article 8 de la loi du 8 novembre 2016 a maintenu le « statu quo » jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (la loi a ainsi prévu que les communes nouvelles demeurent éligibles aux aides FACÉ pour la ou les parties de leur territoire qui y étaient éligibles la veille de leur création).

Ainsi suite au dernier renouvellement général des mandats les services de la Préfecture du Calvados ont saisi le 26 octobre dernier le SDEC ÉNERGIE afin d'établir trois différentes listes de communes :

- Les communes rurales « de droit » : communes dont la population totale est < 2 000 habitants et n'appartenant pas à une unité urbaine > 5 000 hab.,
- Les communes urbaines « de droit » : communes dont la population totale est ≥ 5 000 habitants,
- Les communes urbaines pouvant faire l'objet d'une dérogation à la demande de l'AODE : communes dont la population totale est < 5 000 hab., compte tenu notamment de leur isolement ou du caractère dispersé de leur habitat.

Concernant les communes nouvelles, le gouvernement a déposé un amendement dans le cadre de l'adoption de la loi de finances 2021 visant à maintenir le statu quo jusqu'au prochain renouvellement général des mandats.

Cet amendement prévoit en outre qu'à l'issue du prochain renouvellement général des conseils municipaux (2026), le sujet sera réglé de manière pérenne par décret en Conseil d'Etat, en permettant, par l'effet de la loi, que des parties de territoires de communes nouvelles puissent bénéficier des aides du fonds.

Ces dispositions devraient donc, suite à la publication de la loi de finances 2021, maintenir le régime FACÉ des communes nouvelles jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Ainsi, sur le territoire du Calvados, ces dispositions devraient figer le régime FACÉ appliquer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour :

- 22 communes nouvelles < 2 000 hab. et n'appartenant pas à une unité urbaine > 5 000 hab., qui sont composées exclusivement de communes déléguées ou de territoires ruraux au titre du FACÉ,
- 12 communes nouvelles < 5 000 hab. qui sont composées au titre du FACÉ de :
  - o 45 communes déléguées rurales,
  - o 6 communes déléguées urbaines.
- 8 communes nouvelles > 5 000 habitants, qui sont composées au titre du FACÉ de :
  - o 95 communes déléguées rurales,
  - o 8 communes déléguées urbaines.

Pour les autres communes (qui ne sont pas des communes nouvelles), leur répartition dans les trois listes évoquées ci-dessus s'organise comme suit :

FACÉ 2021	Communes urbaines	Communes rurales
Communes rurales de droit		384 communes (antérieurement : 383 communes rurales + Port en Bessin Huppain)
Communes urbaines de droit > 5 000 habitants	14 communes (antérieurement : 14 urbaines)	
Les autres communes urbaines – entre 2000 et 5000 habitants	88 communes (antérieurement : 64 urbaines et 24 rurales)	Peuvent faire l'objet d'une dérogation préfectorale

Afin de dresser la liste des communes urbaines pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation, les trois critères suivants ont été utilisés :

- Critère n°1 - La densité : Communes disposant d'une densité inférieure à la densité départementale (125,4 hab. /km<sup>2</sup>),
- Critère n°2 - Isolement : Communes isolées ou rurales au titre de l'INSEE<sup>1</sup>,
- Critère n°3 - Habitat dispersé : Communes disposant de peu ou de très peu de zones agglomérées (communes de degré 3/4) selon la grille de densité de l'INSEE,<sup>2</sup>

En application de ces critères et en accord avec ENEDIS sur la base du statut quo, la proposition suivante de dérogation visant les 88 communes éligibles, a été communiquée au Préfet le 26 novembre dernier :

Régime FACÉ au 1/1/2020		Régime FACÉ au 1/1/2021	Motif choix dérogatoire	
88 communes	24 communes rurales	22 communes rurales	Densité	15 Communes
			Habitat dispersé	4 communes
			Isolement	3 communes
		2 communes urbaines	Cairon et Vaucelles	
	64 communes urbaines	62 communes urbaines	Pas de dérogation demandée	
2 communes rurales		Densité	Gonneville sur Mer et Varaville	

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

<sup>1</sup> Une commune rurale est une commune n'appartenant pas à une unité urbaine. Les autres communes sont dites urbaines. Une commune isolée est une commune située hors des grandes aires urbaines, des moyennes aires et des petites aires et qui n'est pas multipolarisée.

<sup>2</sup> Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la nouvelle grille communale de densité a été élaborée par l'INSEE, elle s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle). Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, en introduisant une catégorie supplémentaire pour tenir compte des espaces faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Ainsi, on distingue parmi les communes peu denses, des communes très peu denses. La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes :

- les communes densément peuplées,
- les communes de catégorie intermédiaire,
- les communes peu denses,
- les communes très peu denses.

## 14) CONVENTION POUR UN REFERENTIEL COMMUN TERME I

---

Pour rappel, ENEDIS, EDF et le SDEC ÉNERGIE ont conclu le 29 juin 2018 une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente.

Au titre de cette convention, le SDEC ÉNERGIE, autorité concédante, a concédé, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et par le code de l'énergie, au concessionnaire, la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, sans préjudice de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par l'autorité concédante, aux conditions du cahier des charges annexé à ladite convention.

L'article 2.3.1 de l'annexe 1 dudit cahier des charges précise qu'au titre des années qui suivent les années 2018 et 2019, les investissements éligibles au titre du terme I de la part de la redevance dite « d'investissement » R2 seront les investissements tels que définis par cet article, si les deux conditions suivantes sont remplies :

- conclusion d'un accord national tel que prévu à l'article 3 de l'accord-cadre signé le 21 décembre 2017 entre la FNCCR, France urbaine, EDF et ENEDIS,
- conclusion d'un accord local visant à déterminer un référentiel des dépenses éligibles au terme I, en cohérence avec l'accord national.

Dans ce contexte, le Comité Syndical du 12 décembre 2019 a adopté la convention pour un référentiel commun Terme I qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée d'un an.

Elle a pour objet l'instruction annuelle de la part R2 et définit :

- un référentiel commun précisant les critères d'éligibilité de certaines dépenses d'investissement réalisées par l'autorité concédante ou par ses communes ou groupements de communes membres, au titre du terme I de la redevance R2 de concession,
- le formalisme du processus de vérification des données,
- la faculté pour l'autorité concédante de compléter les investissements éligibles au titre du terme I pour le calcul de la redevance R2 en 2020, à concurrence des montants maximaux associés à ce terme, de ceux qui auraient été éligibles au titre du terme E du contrat de concession signé entre les parties le 18 décembre 1992.

Cette convention arrivant à échéance, il est proposé au Bureau Syndical d'émettre un avis sur une proposition de nouvelle convention qui sera soumis à l'approbation du Comité Syndical du 17 décembre 2020.

Ce projet de convention, qui a été adressé aux élus du Bureau Syndical en annexe 8 de la note de présentation, jointe à leur convocation, reprend les termes de celle encore en vigueur, à l'exception des dispositions concernant le terme E (suppression des dispositions de l'article 5, ces dispositions concernant exclusivement la redevance 2020).

La durée de la nouvelle convention est d'un an.

Ce projet a également été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 1<sup>er</sup> décembre 2020, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur le site internet du syndicat.

*Le Bureau Syndical valide ce projet de nouvelle convention, qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 17 décembre 2020.*

## **15) CONVENTION D'EXPERIMENTATION SUR LE TERRITOIRE DE BAYEUX INTERCOM**

---

La convention proposée, qui a été adressée aux élus du Bureau Syndical en annexe 9 de la note de présentation, jointe à leur convocation, a pour objet d'organiser la mise en œuvre d'une expérimentation consistant à modéliser l'impact des projets de développement urbain du territoire de Bayeux Intercom et les orientations du PCAET identifiés, sur les réseaux de distribution d'électricité HTA.

La convention quadripartite, conclue entre le SDEC ÉNERGIE, ENEDIS, la Communauté de communes Bayeux Intercom et le Syndicat mixte Bessin Urbanisme, a pour objectifs :

- d'évaluer à l'horizon 2030, l'impact potentiel pour le réseau de distribution d'électricité de la réalisation des objectifs définis dans le PCAET du Bessin et des projets du territoire (nouveaux quartiers résidentiels, nouveaux modes de chauffages, production d'ENR et nouveaux usages électriques de la mobilité) ;
- de développer, notamment au sein d'ENEDIS, une nouvelle approche de modélisation du réseau tenant compte des ruptures visées dans les schémas énergétiques locaux des collectivités.

Bayeux Intercom et Bessin Urbanisme s'engagent à mettre à disposition un certain nombre de données utiles à l'expérimentation et le SDEC ÉNERGIE à extraire du scénario PROSPER du PCAET du Bessin les données utiles à l'expérimentation.

Le concessionnaire ENEDIS s'engage, quant à lui, à réaliser la modélisation et à délivrer une analyse de l'impact des différents scénarios définis avec des résultats de modélisation représentés sous forme de résultats à la maille communale ou IRIS selon les cas. Le SDEC ÉNERGIE rédigera les préconisations sur la base de la synthèse de la modélisation transmise par ENEDIS.

Cette convention est proposée pour une durée de 1 an. Celle-ci a été mise à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 1<sup>er</sup> décembre 2020, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur le site internet du syndicat

Monsieur LAGALLE signale que le SDEC ÉNERGIE doit mener une réflexion sur le développement des réseaux, en concertation avec ENEDIS pour trouver des solutions alternatives sur certains secteurs du département, non couverts par des postes sources, freinant ainsi la production d'énergie.

*Le Bureau Syndical valide ce projet de convention, qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 17 décembre 2020.*

### ➤ **Concessions Gaz**

## **16) AVENANT N° 18 A LA CONVENTION DE CONCESSION GRDF**

---

Suite aux transferts de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDEC ÉNERGIE, par les communes de Saint Martin de Fontenay, Monceaux en Bessin, Hérouvillette, Saint Vigor le Grand, Condé en Normandie, Beuvillers, Bernières sur Mer, Falaise, Saint Aubin sur Mer, Varaville, Bougy, Villers sur Mer (ces communes disposant de contrats de distribution de gaz en zone historique préalablement signés avec GRDF sur tout ou partie de leur territoire) il sera proposé au Comité Syndical du 17 décembre prochain la rédaction d'un 18<sup>ème</sup> avenant relatif à l'élargissement de ce périmètre de la concession syndicale aux dites communes.

Cet avenant permettra, par ailleurs, de préciser que :

- la R1 sera calculée en fonction du nombre de sous groupements de communes contiguës comprises dans le nouveau périmètre créé,
- les contrats de ces communes seront abrogés à compter de la date d'entrée en vigueur de cet avenant, le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le projet d'avenant correspondant a été mis à disposition des représentants au Comité Syndical, dès le 1<sup>er</sup> décembre 2020, à l'accueil du SDEC ÉNERGIE et sur le site internet du syndicat. Ce dernier a également été adressé aux élus du Bureau Syndical en annexe 10 de la note de présentation, jointe à leur convocation.

*Le Bureau Syndical valide ce projet de 18<sup>ème</sup> avenant à la convention de concession GRDF, qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 17 décembre 2020.*

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 26 novembre 2020 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

A noter qu'en complément des dossiers étudiés par la commission du 26 novembre, il est proposé d'y adjoindre l'ensemble des dossiers ayant fait l'objet d'un avis favorable, pendant la première période de confinement, du Président du SDEC ÉNERGIE du précédent mandat, sur proposition de son vice-président.

En effet, malgré le contexte sanitaire, la réalisation des projets de raccordement au réseau de distribution électrique restait une priorité.

### 17) AIDES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Les listes des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, ont été adressées aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 11 de la note de présentation jointe à la convocation).

Pour les 28 projets étudiés, d'un montant total de 574 622,44 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 346 329,74 € HT.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *AUTORISE les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE pour les trois listes proposées, visant des extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 février 2020 ;*
- *DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.*

### 18) AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVES

Les listes des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, ont été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 12 de la note de présentation jointe à la convocation).

Pour les 30 projets, d'un montant total de 328 549,12 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 184 123,41 € HT.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE pour les trois listes proposées, visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 février 2020 ;
- DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

## RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 26 novembre 2020 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### 19) SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur quatre demandes d'aides reçues de SOLIHA et d'INHARI.

Au regard de l'urgence sociale, la commission propose au Bureau Syndical de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Opérateur	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux HT	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée*
SOLIHA	EQUEMAUVILLE	- Remplacement de l'insert actuel par un insert à granulé - Remplacement des menuiseries	18 987 €	27 %	2 250 €	Demande rejetée
	GLANVILLE	- Isolation plafond et des parois par l'extérieur - Installation d'une pompe à chaleur - Remplacement des menuiseries - Installation d'une VMC	52 296 €	85 %	2 250 €	2 730 €
	POTIGNY	- Remplacement des menuiseries - Isolation des combles perdus - Fourniture et pose d'une VMC - Installation d'une pompe à chaleur - Fourniture et pose d'un ballon thermodynamique	28 639 €	44%	2 250 €	2 250 €
INHARI	LES MONTS D'AUNAY	- Remplacement de la chaudière raccordée au gaz naturel par une chaudière à condensation avec production d'eau chaude - Isolation des rampants combles aménagés, du plancher des combles perdus, des combles perdus et d'une paroi intérieure - Remplacement des ouvrants	31 635 €	53 %	2 000 €	2 550 €

\* frais de gestion inclus

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- REFUSE l'attribution d'une aide pour le dossier situé sur la commune d'EQUEMAUVILLE, au motif qu'il ne répond pas aux critères d'attribution des aides fixés par le syndicat ;
- APPROUVE l'attribution d'une aide de 2730 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de GLANVILLE ;
- APPROUVE l'attribution d'une aide de 2250 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de POTIGNY ;
- APPROUVE l'attribution d'une aide de 2 550 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune DES MONTS D'AUNAY ;
- DIT que les dépenses de fonctionnement seront imputées à l'article 6574 - Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal ;
- AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

## TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 25 novembre 2020 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### 20) ENERGIES RENOUVELABLES – PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

#### o Implantation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'école François Langlois, à Epron. Plan de financement en autoconsommation collective

Monsieur Marc LECERF rappelle que, par délibération en date du 13 septembre 2019, le Bureau Syndical a accepté le transfert de la compétence de « Energies Renouvelables » de la commune d'Epron pour l'implantation d'une centrale de production d'électricité par panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'école François Langlois, située rue François Langlois à Epron.

Le modèle proposé par le SDEC ÉNERGIE en septembre 2019 consistait à vendre la totalité de l'électricité.

En novembre 2019, la Région Normandie a lancé un appel à projets « autoconsommation » auquel le Syndicat, intéressé pour ce projet spécifique, a répondu avec un modèle d'auto consommation collective.

La candidature ayant été retenue par la Région Normandie, cette dernière a confirmé son intérêt pour le projet en accordant une aide financière de 9 000 € sur l'investissement.

Sachant que la commune ne finance pas l'investissement et que le SDEC ÉNERGIE ne perçoit pas de recette liée à la vente d'électricité, il est proposé que la commune s'acquitte d'un forfait annuel couvrant à la fois les charges d'exploitation supportées par le Syndicat et les coûts d'amortissement de cet investissement.

Ce forfait annuel est évalué à 127 € par KwC soit  $127 \text{ €} * 36 \text{ KwC} = 4\,572 \text{ €}$  annuel, sur 20 ans durée de l'engagement de la commune : 91 440 €.

La commune réduit ses factures d'électricité à due concurrence des volumes auto consommés soit sur 20 ans une économie estimée à 77 426 €. A cela s'ajoute l'économie réalisée sur les frais de couverture, dont l'investissement est évalué à 12 600 € HT.

Le plan de financement HT prévisionnel s'établit ainsi, sur la base d'un modèle en autoconsommation collective :

Pour le SDEC ÉNERGIE :		Pour la commune :	
<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
Investissement	- 71 400 €	Investissement	0 €
Fonctionnement sur 20 ans	- 23 900 €	Forfait d'exploitation sur 20 ans	- 91 440 €
<b>Total dépenses</b>	<b>- 95 300 €</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>- 91 440 €</b>
<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
Aide région Normandie	+ 9 000 €	Gain sur la facture d'électricité	+ 77 426 €
Contribution collectivité aux charges d'exploitation (forfait de maintenance)	+ 91 440 €	Partage des recettes excédentaires	0 €
Vente de l'électricité produite	0 €		
<b>Total recettes</b>	<b>+ 100 440 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>+ 77 426 €</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>+ 5 140 €</b>	<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 14 014 €</b>

Dans ce contexte, il est proposé au Bureau Syndical de fixer à 127 €/kWc/an le montant du forfait pour garantir la faisabilité du projet avec un portage par le SDEC ÉNERGIE.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE le plan de financement établi sur la base d'un forfait d'équilibre de 127 €/kWc/an pour le projet photovoltaïque de l'école d'Epron ;*
- *DECIDE d'inscrire la recette en résultant à l'article 74 du budget annexe de la régie « Energies Renouvelables » du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.*

## 21) COUT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur le Vice-Président précise que la régie « Energies Renouvelables - ENR » supporte des charges de fonctionnement liées notamment au frais de maîtrise d'œuvre pour concevoir et coordonner la réalisation des projets. Il s'agit plus précisément des études d'avant-projet et de projet, de la passation du contrat de travaux, du pilotage et de la coordination du chantier et des opérations de réception et de la garantie de parfait achèvement.

Il est ainsi proposé de déterminer le coût de la maîtrise d'œuvre interne par un taux déterminé de la manière suivante : Ratio entre les charges de structures pondérées du temps agent consacré à l'activité « maîtrise d'œuvre interne » rapporté au montant moyen des investissements.

Avec :

- Charges de structures : chapitres 011 et 012 du budget annexe primitif de la régie ENR,
- Temps agent sur l'activité « maîtrise d'œuvre interne » : 80 %,
- Montant moyen des investissements : basé sur une moyenne du chapitre 23 des différents documents budgétaires de la régie « ENR ».

Sur cette base, ce taux s'établit à :

	Montant	justification
Charges de structures	37704.7 €	Compte administratif 2019 - chapitres 011 et 012 (8840.67+28 864.03)
Temps agent sur l'activité travaux de la régie	80 %	
Montant des investissements	424 031.64 €	Moyenne [Compte administratif 2019 + (425 433.44) + grand livre au 30/11/2020 (196 661.50) + budget primitif 2021 (650 000)]*
Taux de maîtrise d'œuvre 2021	7.1 %	

\* l'activité encore récente voit ses montants d'investissements fluctuer selon les années. Baser le calcul du taux sur une moyenne des investissements de plusieurs années semble donc plus adaptée.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le coût de la maîtrise d'œuvre pour le montage des projets photovoltaïques à 7.1 % du coût HT des travaux ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

## **22) ENERGIES RENOUVELABLES – PROJET BOIS – COURTONNE-LA-MEURDRAC**

Par délibération en date du 22 février 2019, le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE a accepté, le transfert de la compétence « énergies renouvelables » de la commune de Courtonne-la-Meurdrac pour son projet de création d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de distribution de la chaleur pour alimenter plusieurs bâtiments de la commune (mairie, salle des fêtes, écoles et 2 logements communaux) et le plan de financement prévisionnel établi lors de l'étude d'opportunité, qui faisait état d'un montant de dépenses estimé à 173 550 €.

Suite aux études de maîtrise d'œuvre et au retour des offres lors de la consultation des entreprises travaux, le coût du projet a évolué à la hausse, en raison :

- d'une forte augmentation de la puissance de la chaufferie pour fonctionner en mono-énergie (120 kW au lieu de 50 kW),
- de la complexité du projet au regard des contraintes demandées par les Architectes des Bâtiments de France (toiture zinc avec remplissage du bois par le dessus / bardage bois),
- des travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) supplémentaires, non prévus au moment de la note d'opportunité.

En parallèle, des financements complémentaires ont été demandés et obtenus :

- Aide européenne LEADER dans le cadre du soutien aux projets de transition énergétique,
- Augmentation de l'enveloppe d'aide du Conseil Département du Calvados.

Compte tenu de ces éléments, le nouveau plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)		
Etudes	37 938 €	Département	20 000 €	7 %
Travaux de génie civil	96 307 €	Région	27 290 €	9 %
Equipements de chaufferie bois	77 160 €	LEADER	75 000 €	26 %
Equipement de réseau de distribution de la chaleur	42 967 €	ADEME (contrat patrimonial)	52 993 €	18 %
Travaux de VRD	33 153 €	Commune de Courtonne-la-Meurdrac	27 717 €	10 %
Divers - imprévu	2 475 €	SDEC ÉNERGIE	87 000 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>290 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>290 000 €</b>	

Conformément au guide des contributions et aides financières, la participation financière du SDEC ÉNERGIE au projet serait donc de 290 000 € x 30 % = 87 000 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACTE** le plan de financement actualisé du projet de réseau technique de production de chaleur bois sur la commune de Courtonne la MEURDRAC, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

### **23) PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR L'AÉROPORT DE DEAUVILLE**

Monsieur Marc LECERF précise que le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville Normandie (SMADN), ayant pour objet le développement, l'aménagement, la gestion, l'exploitation de l'aéroport de Deauville, souhaite mettre à disposition les terrains délaissés de l'aérodrome et les terrains annexes, pour la construction d'un parc photovoltaïque au sol d'une surface de 70 hectares maximum, dans le cadre d'une autorisation d'occupation de son domaine public - AOT.

Dans ce contexte, le SMADN a engagé une procédure de sélection préalable d'un titulaire de l'autorisation d'occupation temporaire de son domaine public. La durée de l'occupation est de 30 ans à compter de la mise en service de la centrale photovoltaïque.

Le candidat retenu s'engage dans un premier temps, à créer une société dédiée ad hoc, dotée de la personnalité morale, exclusivement dédiée à la réalisation et l'exploitation du projet de centrale photovoltaïque sur le domaine public aéroportuaire du SMADN et dans un second temps, à réaliser les différentes études de faisabilité nécessaires sur la période 2021 / 2023.

Le candidat déposera un dossier de candidature pour concourir à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) fin 2023 et si le projet est retenu, la phase de réalisation est envisagée en 2024 pour un début d'exploitation en 2025.

Les principaux éléments techniques et financiers du projet sont la superficie disponible à l'implantation des panneaux pour 54 ha, la puissance produite évaluée à 51 Mwc, le nombre de panneaux nécessaires de plus de 102 000 délivrant une production annuelle de 54 GWh. Le montant de l'investissement est estimé à 33 M€.

Par un courrier en date du 15 septembre 2020, le SDEC ÉNERGIE a donné un pré-accord de principe pour être cité comme partenaire potentiel au capital de la société de projet constituée par la société ENGIE Green, et la SEM West Energies, sous réserve de l'accord du Comité syndical.

Si le consortium est retenu par le SMADN, la société de projet serait créée en 2021 (Capital envisagé : 10 000 € / Répartition du capital : 60% Engie Green, 30 % West Energies et SDEC ÉNERGIE, 10% participation citoyenne ultérieurement) soit participation du SDEC ÉNERGIE : 2 000 €, après saisine de son Comité Syndical.

Dans cette hypothèse, et sous réserve de l'accord du Comité Syndical, les études de faisabilité technico/économiques et environnementales seraient prévues en 2021-2023 et prises en charge par Engie Green par avance de frais de développement - Aucun financement pour le SDEC ÉNERGIE.

Le Comité Syndical sera saisi des conclusions de ces études de faisabilité notamment sur leurs aspects économiques et juridiques.

Si le dossier est retenu à l'appel d'offre de la CRE, le Comité Syndical aura à nouveau à se prononcer sur les conditions économiques et juridiques pour une éventuelle montée au capital du syndicat dans la société de projet.

Il est proposé au Bureau Syndical de confirmer ce partenariat par la signature d'une lettre d'intention - annexe 13 de la note de présentation, jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical.

Suite à l'intervention de Madame LAMBINET-PELLE qui signale que le Maire de Saint-Gatien-des-Bois n'a pas été informé de ce projet de centrale photovoltaïque, Monsieur Bruno DELIQUE précise qu'en tant que partie prenante, il ne revient pas au SDEC ÉNERGIE de contacter la commune ; c'est à l'acteur du projet de le faire.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *CONFIRME le partenariat au projet de centrale photovoltaïque au sol sur l'aéroport de Deauville par la signature d'une lettre d'intention ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer ladite lettre d'intention ainsi que tout acte s'y rapportant.*

## **24) AIDES FINANCIERES**

---

### **o Etude de maîtrise d'œuvre – Bretteville-sur-Laize**

La commune de Bretteville-sur-Laize a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier communal et sur le bâtiment médiathèque/foyer communal/vestiaire.

Le plan de financement de ces études, réalisées par le bureau d'études I2D Conseils, s'élève à 4 300 € HT.

En application des contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020, l'aide du SDEC ÉNERGIE pour cette commune, calculée sur le montant HT, serait de 50% sur la part restant à la charge de la collectivité, soit 2 150 €.

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur cette proposition dont le projet de convention (annexe 14 de la note de présentation, jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical), définit les modalités d'attribution de cette aide financière.

A noter que M. Abderrahman BOUJRAD, conseiller municipal de Bretteville-sur-Laize, ne participe pas à ce vote.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *APPROUVE une aide financière de 2 150 € pour la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier communal et sur le bâtiment médiathèque / foyer communal / vestiaire de la commune de Bretteville sur Laize, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

○ **Audits énergétiques – Morteaux-Couliboeuf – CU Caen la mer – Ouilly le Tesson**

La commune de Morteaux-Couliboeuf, la Communauté de communes Caen la mer et la commune de Ouilly-le-Tesson ont sollicités le SDEC ÉNERGIE pour l'octroi de subventions pour la réalisation d'audits énergétiques :

Commune	Audit	Bureau d'études	Coût HT	Aide du SDEC ÉNERGIE
Morteaux-Couliboeuf	Salle des fêtes	SPEEN	3 500 €	1 750 €
CU Caen la mer	Bâtiments - ville d'Ifs (4 audits) : - Hôtel de ville - Gymnase Senghor - Halle de tennis - Vestiaire de foot	Bureau Véritas Solutions	10 260 €	5 130 €
Ouilly Le Tesson	Salle des fêtes communale, de l'école et de deux logements communaux	Éléments communiqués en séance		

En application des contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020, l'aide du SDEC ÉNERGIE pour chacune des collectivités, calculée sur le montant HT, serait de 50% sur la part restant à la charge de la collectivité, par audit.

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur ces propositions, dont les projets de conventions (annexes 15, 16 et 17 de la note de présentation, jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical), définissent les modalités d'attribution de ces aides financières.

A noter que Messieurs Patrick JEANNENEZ et Marc LECERF, respectivement conseiller communautaire et vice-président de la Communauté urbaine de Caen la mer, et Jean-Yves HEURTIN, maire de Ouilly-le-Tesson, ne participent pas à ce vote.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *APPROUVE une aide financière de 1 750 € pour la réalisation d'un audit énergétique de la salle des fêtes de la commune de Morteaux-Couliboeuf, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;*
- *APPROUVE une aide financière de 5 130 € à la Communauté Urbaine de Caen la Mer pour la réalisation de 4 audits énergétiques sur des bâtiments de la commune d'Ifs, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;*
- *APPROUVE une aide financière de 1 950 € pour la réalisation d'audits énergétiques sur la salle des fêtes communale, l'école et les deux logements communaux de la commune de Ouilly-le-Tesson, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;*
- *DIT que les dépenses seront imputées à l'article 65738 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

○ **Etude de faisabilité – CdC Cœur de Nacre**

La Communauté de Communes Cœur de Nacre a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une aide financière pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet photovoltaïque collectif sur la ZAC de la Fossette.

Le plan de financement de cette étude, réalisée par le bureau d'études G-ON, s'élève à 10 400 € HT.

En application des contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020, l'aide du SDEC ÉNERGIE pour cette collectivité, calculée sur le montant HT et plafonnée à 5 000 €, serait de 50 % sur la part restant à la charge de la collectivité, soit 5 000 €.

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur cette proposition, dont le projet de convention (annexe 18 de la note de présentation, jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical), définit les modalités d'attribution de cette aide financière.

A noter que M. Jean-Luc GUILLOUARD, vice-président de la Communauté de communes de Cœur de Nacre, ne participe pas à ce vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE une aide financière de 5 000 € pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet photovoltaïque collectif sur la ZAC de la Fossette de la Communauté de Communes Cœur de Nacre, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité plafonnée à 5 000 € ;*
- *ACTE que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

## MOBILITES BAS CARBONE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission réunie le 25 novembre 2020 et qui nécessitent délibération du Bureau Syndical.

### 25) PROGRAMME DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - 2EME TRANCHE 2021

La commission propose au Bureau Syndical une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux 2021, pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques rechargeables, pour un montant global de 11 049 € HT.

Projet sur la commune d'HOUGATE		Montant estimé	Taux d'aide du SDEC ÉNERGIE	Participation	
				SDEC ÉNERGIE	COMMUNE
Investissement	Mise en place d'une borne 22 kVa hors schéma directeur	11 049 € HT	20%	2 209,80 €	8 839,20 €
	Maintenance /exploitation	1 350 € /an	20%	270 € / an	1 080 € /an

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE la tranche de travaux pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune d'Houlegate ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;*
- *ACTE du forfait annuel base 2020 de maintenance à la charge de la commune à hauteur de 1 080€ ;*
- *ACTE de la contribution de la commune d'Houlegate à hauteur de 20% du cout HT de l'investissement estimé, soit la somme de 8 839.20 € ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.*

## TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

En l'absence de Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, Madame la Présidente présente les travaux de la commission, réunie le 27 novembre 2020 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### ➤ Tranches de travaux 2020

#### 26) PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 4EME TRANCHE 2020

La quatrième tranche de travaux 2020 proposée pour la sécurisation du réseau public d'électricité concerne 9 projets pour un montant de 271 646 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 19 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter la quatrième tranche de travaux 2020 pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée (9 projets pour un montant de 271 646 € HT) ;*
- *DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2020 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.*

#### 27) PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 8EME TRANCHE 2020

La huitième tranche de travaux 2020 proposée pour le renforcement du réseau public d'électricité concerne 1 projet, pour un montant de 63 981 € HT.

Le descriptif de ce projet a été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 20 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter la huitième tranche de travaux 2020 proposée pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée (1 projet pour un montant de 63 981 € HT) ;*
- *DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2020 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.*

➤ Tranches de travaux 2021

**28) PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 1ERE TRANCHE 2021**

---

La première tranche de travaux 2021 proposée pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 27 projets, pour un montant de 670 452 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 21 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter la première tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (27 projets pour un montant de 670 452 € HT, dont 81 229 € HT de renforcement nécessaire à cinq projets d'extension et 588 223 € HT consacrés aux extensions proprement dites) ;*
- *DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.*

**29) PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 1ERE TRANCHE 2021**

---

La première tranche de travaux 2021 proposée pour la sécurisation du réseau public d'électricité concerne 34 projets pour un montant de 668 643 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 22 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter la première tranche de travaux 2021 pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée (34 projets pour un montant de 668 643 € HT) ;*
- *DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2020;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.*

**30) DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE**

---

○ **Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.**

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux de :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
MONDEVILLE	A	"RUE BRIERE"	EP	216 641,46 €	43 413,88 €	20%
PONT L'EVEQUE	A	"RD 677 - ROUTE DE TROUVILLE"	EP	157 974,00 €	7 746,00 €	5%

Les projets de conventions ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, en annexes 23 et 24 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement coordonné des réseaux de MONDEVILLE et de PONT L'EVEQUE ;
- DIT que les dépenses seront imputées à l'article 2315 - Travaux sous mandat Eclairage 2020 du Budget Principal ;
- DECIDE d'adopter les conventions proposées ;
- CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de ces décisions et les autorise à signer les dites conventions, ainsi que tous actes s'y rapportant.

### 31) CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA RENOVATION DES POSTES DE TRANSFORMATION

Madame la Présidente rappelle qu'en application de l'article L322-8 du Code de l'Energie, et conformément au cahier des charges de concession, le concessionnaire ENEDIS, assure l'entretien relatif aux installations de distribution publique d'électricité,

A ce titre, ENEDIS intervient, notamment, lorsque des dégradations commises sur les installations mettent en jeu la sécurité des personnes et des biens ou, lorsqu'il y a lieu d'entretenir ou de renouveler les installations électriques,

Sensibles au respect de l'environnement, à l'amélioration du cadre de vie dans l'ensemble de leurs actions, ayant à cœur de répondre aux attentes des communes et soucieux de soutenir les organismes normands œuvrant pour l'insertion des personnes en difficulté par la création d'activité, le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS se sont engagés depuis 2007, aux côtés de l'association régionale « CHANTIER école Normandie ».

Ce partenariat a été renouvelé plusieurs fois consécutivement ; la dernière convention encore en vigueur s'achevant au 31 décembre 2020.

La convention proposée s'inscrit dans la continuité de ce partenariat, et vise à poursuivre le soutien à la création d'activités permettant de renforcer l'employabilité de personnes touchées durablement par le chômage.

Pour rappel, les travaux de rénovation dans le cadre des chantiers école consistent à nettoyer et à remettre en état l'enveloppe externe des postes. Il s'agit plus particulièrement de traitement de façade, de petite maçonnerie et de travaux de peinture.

L'association « chantier école Basse-Normandie » s'engage, notamment, à :

- centraliser, collecter et coordonner les demandes d'intervention pour le compte des associations intervenantes ;
- organiser, au terme de la convention, une réunion de bilan.

ENEDIS s'engage à financer la restauration de postes, dans la limite d'un budget maximal de 10 000 € TTC pour chaque année du partenariat (2021 / 2022 / 2023).

Le SDEC ÉNERGIE s'engage, quant à lui, à financer environ 10 postes dans la limite d'un budget maximal de 15 000 € TTC pour chaque année du partenariat (2021 / 2022 / 2023).

Les travaux seront réalisés, avec, comme objectif prioritaire, la bonne qualité de la prestation dans un souci de sécurité des personnes et des biens.

La convention proposée est conclue à partir de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2023. Elle a été transmise aux membres du Bureau Syndical, en annexe 25 de la note de présentation, jointe à leur convocation.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter la convention proposée ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 6228 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

## ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 27 novembre 2020 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

### **32) ECLAIRAGE PUBLIC - DERNIERE TRANCHE DE TRAVAUX 2020**

La dernière tranche de travaux 2021 proposée porte sur la réalisation du projet d'éclairage public suivant, pour un montant de 59 059,02 € TTC :

Localisation	Intitulé du projet	Engagement TTC
BAYEUX	EXTENSION ET RENOUELEMENT ECLAIRAGE EXTERIEUR DU GYMNASIUM (COSEC)	59 059,02 €

A noter que M. Jean LEPAULMIER, Maire-Adjoint de Bayeux, ne participe pas à ce vote.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter la dernière tranche de travaux 2020 pour réalisation du projet d'éclairage public sur la commune de Bayeux pour un engagement de 59 059,02 € TTC ;*
- *DIRE que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 - Travaux Electricité du Budget Principal 2020 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.*

### 33) DIAGNOSTICS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

De manière à anticiper le développement du réseau d'éclairage et pour répondre aux besoins d'aménagement des communes, le SDEC ÉNERGIE propose aux collectivités la réalisation de diagnostics de leurs installations d'éclairage public, permettant après l'établissement d'un état des lieux des ouvrages, de dresser des préconisations visant à plus d'efficacité énergétique et à moins de pollution visuelle, ainsi qu'au renouvellement des ouvrages les plus anciens.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes suivantes :

Commune	DIAGNOSTICS INSTALLATIONS EP									
	Programme efficacité énergétique			Programme > 30 ans		Vétusté (<30ans)		Nombre total d'armoires	Nombre total de luminaires	Montant total en € HT
	Armoires	Nombre de luminaires	Montant en € HT	Nombre de luminaires	Montant HT	Nombre de luminaires	Montant en € HT			
ETERVILLE	5	90	76 885 €	23	12 156 €	19	19 002 €	5	132	108 043 €
MOULT CHICHEBOVILLE	10	319	311 300 €	46	39 000 €	17	28 000 €	10	382	378 300 €

Ces deux collectivités rurales étant adhérentes à la compétence « Eclairage Public », le diagnostic est pris en charge en intégralité et réalisé par le SDEC ÉNERGIE.

Les conventions, liant le SDEC ÉNERGIE et les communes d'Eterville et de Moul-Chicheboville sont proposées pour une durée de 3 ans pour la commune d'Eterville et, en raison du montant financier des travaux à réaliser pour la commune de Moul-Chicheboville, et à la demande de cette dernière, les membres de la commission proposent au Bureau Syndical de conventionner pour une durée de 6 ans.

Ces projets de conventions, ont été transmis aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexes 26 et 27 de la note de présentation, jointe à leur convocation.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- *ACCEPTE la mise en œuvre des diagnostics des installations d'éclairage public proposés pour les communes d'Eterville et de Moul-Chicheboville ;*
- *APPROUVE la signature des conventions correspondantes ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les dites conventions, ainsi que tout acte s'y rapportant.*

### 34) EVOLUTION DE LA STRUCTURATION DES FORFAITS ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Jean LEPAULMIER rappelle que le Comité Syndical du 19 septembre 2019 a émis un avis favorable pour faire évoluer la structuration des forfaits d'éclairage public de manière à calculer, à partir de 2021, les forfaits d'éclairage public non plus sur les catégories de lampes mais sur l'âge des foyers.

Pour les collectivités qui auraient une hausse significative du montant cumulé de leur contribution annuelle, il serait proposé la possibilité de conserver le bénéfice des forfaits actuels pendant 2 ou 4 ans selon les situations, moyennant l'engagement conventionnel de renouveler leurs appareils anciens.

Les Commissions Locales d'Énergie de novembre 2019 ont été l'occasion de présenter aux délégués, maires et présidents des collectivités membres du Syndicat, ce projet d'évolution de ces forfaits.

Pour accompagner la démarche, le Comité Syndical du 6 février 2020 a adopté des nouvelles aides incitatives au renouvellement des foyers > 30 ans, applicables dès 2020.

Précédemment, le Comité Syndical du 12 décembre 2019 avait décidé de poursuivre le processus de cette restructuration des forfaits et a pris acte de l'avis des élus locaux, souhaitant notamment :

- Un forfait de 10€ non pas sur la première année, mais sur les premières années,
- Une meilleure progressivité du forfait par tranche d'âge pour éviter un effet de seuil trop important.

De manière à suivre le calendrier prévisionnel établi en 2019, il est proposé au Bureau Syndical de soumettre au Comité Syndical du 17 décembre prochain, la mise en place des nouveaux forfaits sur la base d'un état patrimonial du parc chaque année au 1<sup>er</sup> janvier et compte tenu des recommandations du Comité Syndical de décembre 2019.

Ainsi, il pourrait être proposé pour 2021, la grille tarifaire suivante :

	Forfait
les 2 premières années	10 €
2, 3, 4 ans	24 €
de 5 à 9 ans	28 €
de 10 à 19 ans	32 €
de 20 à 24 ans	36 €
de 25 à 29 ans	40 €
supérieur à 30 ans	44 €

Avec cette nouvelle grille tarifaire et sur la base des données constatées les années précédentes à savoir :

- taux de création de foyers d'éclairage de 1,3 %,
- taux de renouvellement des installations de 2,5 %,
- dérive des prix de 1 %,

les conséquences de cette nouvelle structuration des forfaits sont les suivantes :

Nombre de collectivités	Contribution actuelle 2020	Nouvelle contribution 2021	Différence	Evolution du forfait annuel
159	1 047 194 €	973 934 €	-73 260 €	Diminution
110	875 296 €	899 580 €	24 284 €	0 % < variation <= 5 %
51	30 305 €	33 330 €	3 025 €	Variation > 5 % mais <=100 €
132	940 952 €	1 048 962 €	108 010 €	Variation > 5 % et >100 €
452	2 893 747 €	2 955 806 €	62 059 €	Total

Si 35 % des communes voient leur forfait annuel diminuer et 35 % constatent une évolution acceptable (moins de 100 € par an et/ou < 5 %), 30 % des communes voient leur forfait augmenter plus substantiellement, sauf à réaliser le renouvellement de leurs installations les plus anciennes.

Dans ce contexte, il sera proposé :

- de permettre des conventions de programmation pluriannuelle de travaux de 4 ans maximum pour les 132 collectivités qui le souhaitent,
- de permettre si nécessaires des conventions plus longues sur avis de la Commission « Eclairage public et signalisation lumineuse » et du Bureau Syndical,
- de prolonger les aides incitatives pour renouveler les foyers et les mats d'éclairage > 30 ans,
- de dire que pour ces 132 collectivités :
  - l'ancien forfait reste applicable tant que le nouveau forfait n'est pas favorable et ce, pendant la durée de la convention,
  - qu'en l'absence de convention signée avant fin 2021, le nouveau forfait basé sur l'âge des foyers s'appliquera à compter de 2022.

*Le Bureau Syndical valide ces propositions d'évolution des forfaits d'éclairage public, qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 17 décembre 2020.*

Départ de Monsieur Denis CHERON.

### 35) PROJET STRATEGIQUE 2021/2026

---

Madame la Présidente confirme, qu'inspiré du bilan du précédent projet stratégique, le projet stratégique pour ce mandat sera le fil rouge de l'action du syndicat pendant les six ans à venir.

Il est le résultat d'un large travail collaboratif engagé dès ce printemps avec les équipes du SDEC ÉNERGIE et repris et renforcé par un travail en commissions des élus du Bureau Syndical.

La finalisation de ce projet a réuni Madame la Présidente et les Vice-Présidents le 3 décembre dernier pour, à la fois mettre en cohérence les propositions de chacune des commissions et donner corps à ce projet.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie donc le travail de tous et notamment des vice-présidents en charge des commissions internes.

Le projet stratégique 2021/2026 a été adressé aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 6 de la note de présentation, jointe à la convocation).

Il est structuré en quatre parties :

- le contexte général, portant à la fois sur le devenir des réseaux d'énergie, l'enjeu pour notre syndicat de la transition énergétique, l'impact de la crise sanitaire et de la crise économique annoncée,
- le rappel de notre raison d'être au travers de notre vision du syndicat et de ses valeurs : « *Le SDEC ÉNERGIE, centre de ressources, d'expertise et d'innovation, dans les énergies et leurs réseaux, agit pour un aménagement équilibré, solidaire et durable du Calvados, au service de ses collectivités adhérentes et de ses habitants* ».
- le plan stratégique proprement dit décliné en 5 orientations principales pour les 6 années à venir :
  - o **Agir pour un aménagement des territoires cohérent et équitable :**
    - ✓ S'attacher à maintenir une bonne qualité d'énergie électrique distribuée égale en tout point du département :
      - Assurer un suivi détaillé du contrat de concession,
      - Contrôler le niveau de la qualité de la distribution d'électricité,
      - Négocier un 2nd PPI permettant d'améliorer les objectifs du schéma directeur,
      - Maintenir le niveau d'investissement pour la mise en souterrain.
    - ✓ Œuvrer pour un réseau gaz en phase avec les enjeux de développement des territoires, adapté à l'évolution des usages :
      - Renégocier le contrat GRDF historique par anticipation,
      - Inciter au transfert de la compétence de l'ensemble des collectivités au SDEC ÉNERGIE.
    - ✓ Exploiter un réseau d'éclairage public performant et innovant :
      - En renouvelant les foyers les plus anciens,
      - En améliorant l'efficacité du service,
      - En rendant le réseau d'éclairage public plus communicant et connecté.
    - ✓ Développer les réseaux d'énergie en cohérence avec les projets des territoires (urbanisme et EnR) :
      - En agrégeant les données énergétiques, de réseaux et d'urbanisme,
      - En anticipant les besoins en soutirage et injection,
      - En soutenant le développement des réseaux en soutirage et injection.

- **Etre au plus près des communes et des EPCI pour les accompagner dans leur transition énergétique :**
  - ✓ Poursuivre l'accompagnement des collectivités en matière de planification énergétique :
    - Finaliser la réalisation des PCAET, leur évaluation et mise en œuvre,
    - Renforcer le partenariat avec les EPCI au sein de la CCTE,
    - Asseoir l'accompagnement des communes / compétence « contribution à la transition énergétique.
  - ✓ Impulser la rénovation énergétique des bâtiments publics et massifier son déploiement :
    - Proposer une offre de services (globale et à la carte) pour la rénovation énergétique des bâtiments publics,
    - Mettre en place un programme de renouvellement de l'éclairage intérieur.
  - ✓ Développer avec les collectivités des projets de production d'énergies renouvelables (électricité, biogaz, chaleur et froid ...) :
    - Poursuivre et consolider le portage de projets ENR de petites tailles,
    - Accompagner le développement de projets à forte capacité de production EnR,
    - Contribuer au développement de la méthanisation,
    - Accompagner les projets EnR participatifs et citoyens,
    - Favoriser l'acceptabilité des projets EnR par les habitants.
  - ✓ Favoriser les nouveaux modes de gestion de l'énergie, l'évolution des usages et la complémentarité des réseaux énergétiques :
    - Faire évoluer nos contrats de concessions pour tenir compte des évolutions réglementaires, des nouveaux usages, de la transition énergétique, ...
    - Favoriser l'émergence des smart grids,
    - Mutualiser les achats d'énergies.
- **Accompagner le développement de la mobilité bas carbone et de ses usages :**
  - ✓ Se coordonner avec les politiques locales de mobilité en matière d'usages et de services apportés par les infrastructures de recharge :
    - Soutenir la mise en place d'un service d'auto partage,
    - Développer les infrastructures pour l'usage du VAE.
  - ✓ Conforter notre rôle d'aménageur du territoire en matière d'implantation et d'exploitation d'infrastructures de mobilité bas carbone :
    - En maillant l'ensemble du département en IRVE, H2 et GNV/Bio GNV,
    - En créant des stations multi-énergies alimentées à partir d'EnR.
  - ✓ Favoriser le développement de nouveaux services de mobilité bas carbone :
    - En développant des installations dédiées à des usages spécifiques,
    - En proposant de nouveaux services utilisant le véhicule électrique : V2G.
- **Renforcer les relations avec les usagers :**
  - ✓ Contribuer au développement de la citoyenneté écologique :
    - Favoriser une dynamique d'échanges et de concertation entre les acteurs,
    - Tenir compte des attentes environnementales des usagers,
    - Former les élus aux enjeux de la transition énergétique,

- Être centre de ressources pour les enseignants,
  - Développer les moyens d'animation.
- ✓ Etre un acteur engagé pour réduire la précarité énergétique des usagers de l'électricité et du gaz :
- Conforter nos actions pour la réduction de la précarité énergétique,
  - Evaluer la mise en œuvre d'actions complémentaires.
- ✓ Développer les relations avec les usagers des services publics de l'énergie :
- Poursuivre le partenariat Point Info 14,
  - Répondre aux sollicitations et réclamations et mener des actions d'informations,
  - Accompagner les usagers si litiges avec les concessionnaires,
  - Mesurer la satisfaction des usagers,
  - Renforcer les outils de communication et nos échanges avec les associations d'usagers.
- **Valoriser les données patrimoniales et énergétiques :**
- ✓ Se positionner comme un agrégateur des données énergétiques locales :
- Mettre en place une collecte centralisée des données patrimoniales et énergétiques,
  - Exploiter les données patrimoniales et énergétiques pour accompagner les collectivités.
- ✓ Consolider nos services en matière d'information géographique :
- Faire évoluer le périmètre fonctionnel de Mapéo Calvados,
  - Contribuer à la mise en œuvre des PCRS – Plan de corps de rue simplifié.
- une dernière partie consacrée aux moyens à mettre en œuvre en termes de ressources humaines à mobiliser, de budget à consacrer, de partenariats à bâtir, de communication, du système d'information et de démarche qualité :
- **Le SDEC ÉNERGIE ou l'humain avant tout**
- ✓ Adapter notre politique de RH au changement :
- Mettre en œuvre une politique RH adaptée aux enjeux,
  - Permettre un pilotage optimisé des RH par la GPEC,
  - Conduire un dialogue social constructif et de qualité,
  - Accompagner la digitalisation des métiers sur son volet RH,
  - Structurer la communication interne.
- ✓ Renforcer notre niveau d'expertise en s'appuyant sur des agents formés, performants et motivés :
- Développer les compétences (plan de formation interne),
  - Cultiver les échanges de bonnes pratiques et l'accompagnement tutoré.
- ✓ Renforcer l'attractivité du syndicat auprès des agents :
- Mettre en œuvre une politique de qualité de vie au travail engageante et concertée,
  - Trouver de nouveaux leviers de fidélisation des agents.

o **Structurer une stratégie financière**

- ✓ Disposer d'une capacité d'autofinancement suffisante pour mettre en œuvre notre politique d'investissement :
  - Maîtriser les charges de fonctionnement,
  - Financer les charges de fonctionnement sans recours à la TCCFE,
  - Equilibrer le budget de chaque compétence transférée uniquement à partir des contributions et des services facturés aux adhérents de la compétence.
- ✓ Diversifier nos ressources financières pour réduire notre dépendance aux recettes historiques :
  - Réaliser des projets générateurs de nouvelles sources de financement,
  - Evaluer l'opportunité de financer les opérations générant des recettes d'exploitation par recours à l'emprunt couvert par ces recettes,
  - Intégrer l'innovation et l'expérimentation dans nos politiques publiques.
- ✓ Définir le niveau d'engagement budgétaire en adéquation avec le plan stratégique :
  - Maintenir le niveau d'investissement sur les réseaux d'énergie,
  - Doubler progressivement notre niveau d'investissement en matière de transition énergétique.
- ✓ Analyser la performance financière de toutes nos activités pour déterminer leur efficacité et pour faciliter les arbitrages financiers :
  - Renforcer notre méthode analytique de suivi de réalisation de nos activités,
  - Evaluer l'efficacité de la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de nos activités.
- ✓ Favoriser les achats mutualisés :
  - Développer les groupements d'achats, de services et de fournitures liés aux travaux d'investissement et aux actions de transition énergétiques.

o **Avoir un système d'information efficient**

- ✓ Accélérer le processus de digitalisation :
  - Pour accompagner l'évolution des usages,
  - Pour accompagner le déploiement du télétravail.
- ✓ Poursuivre le déploiement du Système d'Information d'aide à la décision :
  - Pour le pilotage des activités,
  - Pour la gestion des données énergétiques de partenaires.
- ✓ Améliorer et renforcer la sécurité :
  - Des données,
  - Des matériels,
  - Des logiciels.

o **Agir en partenariat pour agir mieux**

- ✓ Le Territoire d'Energies Normandie (TEN) comme levier d'actions :
  - Accélérer la dynamique des échanges du TEN,
  - En faire l'interlocuteur privilégié des acteurs régionaux et nationaux de la transition énergétique.
- ✓ Un partenariat de proximité :
  - Enrichir le lien historique avec les communes,
  - Œuvrer en partenariat avec les EPCI,
  - S'appuyer sur des relations gagnants/gagnants avec tous les partenaires institutionnels,
  - Instaurer de nouvelles formes de coopérations avec les collectivités membres.

o **La démarche qualité comme méthode**

- ✓ Poursuivre la certification ISO 9001 :
  - Démontrer notre aptitude à fournir des services et prestations conformes aux exigences de la norme.
- ✓ Etendre le périmètre de la certification à celle de l'ISO 50 001 :
  - En cohérence avec le plan stratégique,
  - Maîtriser l'empreinte carbone de nos activités.

o **Vers une communication agile**

- ✓ Accompagner les projets du syndicat :
  - Toujours mieux informer en maîtrisant les différents outils de communication.
- ✓ Faire monter les élus en compétence :
  - Leur permettre de mieux appréhender les questions énergétiques,
  - Poursuivre les actions de communication ayant apporté la preuve de leur efficacité.
- ✓ Aller vers une communication plus interactive :
  - Rendre plus interactif l'espace dédié à chacune des collectivités membres de notre site internet.

*Le Bureau Syndical valide la rédaction de ce projet stratégique 2021/2026 qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 17 décembre 2020.*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. En l'absence d'observations, Madame la Présidente lève la séance à 12h30.

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Le Secrétaire de séance,



Cédric POISSON

*Annexe : Dépenses entre 5 000 € HT et 40 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT*

**BUREAU SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2020**  
**Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000€**  
**Au titre des délégations de la Présidente au Directeur Général des Services**  
**du 05/11/2020 AU 27/11/2020**

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du mandat	Montant HT
Achat matériel informatique et de bureau	AMAZON BUSINESS EU SARL	10 PC PORTABLES	16/11/2020	7 245,81
		12 WEBCAM	19/11/2020	696,66
Achat mobilier bureau	UGAP	MOBILIER MAISON DE L'ENERGIE	16/11/2020	1 270,80
Autres matériels	FRANCE DAE SAS	RENOUVELLEMENT APPAREILLAGES BATTERIE - ELECTRODES DEFIBRILATEUR	26/11/2020	214,00
	LYRECO	AMENAGEMENT DE LA CAFETERIA 3 TABLES ET 12 CHAISES	16/11/2020	1 414,77
Fourniture petits équipements	AMAZON BUSINESS EU SARL	3 ADAPTATEURS BLUETOOTH	19/11/2020	33,30
		CABLE RALLONGE USB	19/11/2020	18,30
	SAS CREA QUIXAILLERIE PRO	1 ONDOMETRE	19/11/2020	91,80
Fournitures administratives	ATELIER PROTEGE DE L AIGUILLON	PETITES FOURNITURES DE BUREAU	16/11/2020	225,72
Produits ménagers	LYRECO	42 FLACONS GEL HYDROALCOOLIQUE LYRECO FRANCE	16/11/2020	105,00
Location matériel	DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE NOV 2020 PERIODE DU 01/11/2020 AU 30/11/2020	16/11/2020	416,59
	QUADRIA	LOCATIO DE 2 PC PORTABLES	16/11/2020	220,00
Entretien et réparation véhicules	RENAULT HEROUVILLE ST CLAIR	REVISION ZOE - ED 551 RG	26/11/2020	214,40
	TOTAL MARKETING FRANCE	CARBURANT - OCTOBRE 2020 TOTAL MARKETING FRANCE	16/11/2020	57,71
Formation	LUX	FORMATION ECLAIRAGE EXTERIEUR BASE EN ECLAIRAGE EXTERIEUR	19/11/2020	2 250,00
	METROL	FORMATION ADOBOIS- CHAUFFERIE BOIS	19/11/2020	860,00
Prestations extérieures	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	MISE SOUS PLI ET AFFRANCHISSEMENT DIALOGUE	19/11/2020	122,52
	TOUTENVELO CAEN	20 COURSES EN VELO	26/11/2020	125,00
	VRV PROD	REALISATION DE LA VISITE VIRTUELLE VRV PROD Expo 2050	16/11/2020	4 360,00
Catalogues et imprimés	CAEN REPRO IMPRIMERIE	IMPRESSION ENVELOPPES ADMINISTRATIVES	16/11/2020	347,00
		IMPRESSION PAPETERIE CARTES DE VISITE	19/11/2020	162,00
	PUBLIHEBDO	ABONNEMENT LE PAYS D'AUGE 2020 - 2021	16/11/2020	113,61
Réceptions	DELICECOOK	LIVRAISON DE 6 FORMULES "PANIER REPAS"	19/11/2020	59,99
Frais d'affranchissement	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	MISE SOUS PLI ET AFFRANCHISSEMENT DIALOGUE	19/11/2020	374,36
	LA POSTE	AFFRANCHISSEMENT OCTOBRE 2020	16/11/2020	3 009,57
		CONTRAT POST REPONSE OCTOBRE 2020	19/11/2020	30,00
Frais de nettoyage des locaux	JBS PROPRETE	ENTRETIEN DES LOCAUX OCT 2020	26/11/2020	2 723,33
<b>TOTAL</b>				<b>26 762,24</b>

**BUREAU SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2020**  
**Compte-rendu des dépenses entre 5 000€ et 40 000€**  
**Au titre des délégations de la Présidente**  
**du 05/11/2020 AU 27/11/2020**

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT	
Achat matériel informatique et de bureau	IBC DIALOGUE	2 BOITIERS FIRE WALL	16/11/2020	8 240,00	
Travaux d'investissement Electricité	ATOUT ENERGIE	CHAUFFERIE BOIS VALDALLIERE	26/11/2020	10 500,00	
	CEME GUERIN	CHAUFFERIE BOIS VALDALLIERE	26/11/2020	34 273,97	
		CHAUFFERIE BOIS VALDALLIERE	26/11/2020	14 320,86	
	EPSYS SAS	FONTENAY-LE-PESNEL - REMPLACEMENT RS 160	13/11/2020	15 996,00	
		SOMMERVIEU - CREATION PUC SOURCES 250 KV	23/11/2020	15 234,00	
	MERCATOR	COULOMBS - DTMO LOT LE CALAISIS	17/11/2020	37 826,56	
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BRETTEVILLE-SUR-ODON - ROUTE DE	19/11/2020	43 128,33	
		ESTREES-LA-CAMPAGNE - RD 131 -	19/11/2020	8 168,93	
		FORMIGNY LA BATAILLE - MAIRIE-BOURG	27/11/2020	10 938,72	
		LISON - BT LANDE 367 - 04	20/11/2020	24 323,94	
		SAINT-VAAST-SUR-SEULLES - CHEMIN DU COIS	17/11/2020	6 930,97	
		SALLEN - BT EGLISE 664-17	26/11/2020	13 586,77	
		ORMAZABAL	COSSESSEVILLE - LE BOUT DESSOUS	13/11/2020	7 058,76
	ORMAZABAL	COSSESSEVILLE - LE FOUC	13/11/2020	6 123,57	
		COSSESSEVILLE - LE FOUC	13/11/2020	7 787,57	
		FUMICHON - RD143A - VOIE ANNE D'ORNANO -	13/11/2020	7 020,00	
		HERMIVAL-LES-VAUX - CREATION PRCS ROCQUE	13/11/2020	7 058,76	
		LAIZE-CLINCHAMPS - CREATION PSSA VOYAGEU	13/11/2020	8 563,00	
		SAINT-GATIEN-DES-BOIS - CREATION PSSA VA	16/11/2020	7 058,76	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	BEAUMONT-EN-AUGE - BT QUEUE DEVEE 161-09	13/11/2020	8 620,04	
		BREVILLE-LES-MONTS - BT FLATIERE 106-22	13/11/2020	5 483,55	
		BREVILLE-LES-MONTS - CREATION PSSA FLATI	13/11/2020	36 046,85	
		MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE -	17/11/2020	5 655,12	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE -	17/11/2020	22 094,17	
		REUX - Alimentation en énergie électrique	26/11/2020	8 975,12	
	SAS AB SOLUTIONS	CHAUFFERIE BOIS VALDALLIERE	26/11/2020	10 320,00	
		SOCIETE DE RECYCLAGE DES BETONS		20/11/2020	16 792,32
	SORAPEL	AMAYE-SUR-ORNE - BT BG AMAYE 006-01 -	20/11/2020	8 174,62	
		BRETTEVILLE-SUR-LAIZE - BT CROIX NOBLE	13/11/2020	9 323,61	
		CASTINE-EN-PLAINE - BT MAIRIE - 538-04	17/11/2020	12 069,05	
		SAINT-GERMAIN-LE-VASSON - BT STADE	13/11/2020	8 582,93	
		TREPREL - CHEMIN DE LA DAVIRIE	19/11/2020	14 232,79	
		VENDEUVRE - GRISY - RUE DU VILLAGE	17/11/2020	9 824,12	
	SPIE	LE HOM - BT BG THURY HARCOURT	13/11/2020	15 936,88	
		MOYAux - REMPLACEMENT PRCS	16/11/2020	10 011,56	
		PONT-D'OUILLY - BT ARCLAIS	26/11/2020	18 207,75	
		PONT-D'OUILLY - BT LES ISLES D'O	13/11/2020	6 574,47	
		PONT-D'OUILLY - BT ST CHRISTOPHE	24/11/2020	10 718,93	
		SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT - BT RTE	16/11/2020	11 041,18	
		BEUVRON-EN-AUGE - BT LIEU ANGOT 070-05	24/11/2020	12 407,18	
		BONNOEIL - BT BAS BONNOEIL	13/11/2020	9 125,24	
		BREVILLE-LES-MONTS - RD 236 -	26/11/2020	9 679,78	
		FRENOUVILLE - ROUTES D'EMIEVILLE	26/11/2020	17 855,75	
		FRENOUVILLE - ROUTES D'EMIEVILLE	26/11/2020	17 126,22	
		FRENOUVILLE - ROUTES D'EMIEVILLE	26/11/2020	9 368,71	
		HOTOT-EN-AUGE - BT EGLISE 335-05	26/11/2020	24 851,16	
		LESSARD-ET-LE-CHENE - BT MARTAINVILLE	13/11/2020	23 256,00	
MÉZIDON VALLÉE D'AUGE - RD138 -		27/11/2020	24 225,82		
PRETREVILLE - BT ROIS 522-09		23/11/2020	40 375,83		
SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE - BT BT ST HYPP		26/11/2020	17 896,13		
SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC - RD164-RD149 -		27/11/2020	12 254,10		

Objet	Fournisseur / Tiers	Objet de la dépense	Date du Mandat	Montant HT	
	STURNO	MAISONCELLES-PELVEY - HAMEAU BLIN	17/11/2020	24 781,70	
		MAISONCELLES-PELVEY - HAMEAU BLIN	17/11/2020	33 967,88	
		SEULLINE - BOURG	17/11/2020	7 617,45	
		SEULLINE - BOURG	17/11/2020	21 123,87	
		SEULLINE - BOURG	17/11/2020	5 735,93	
			SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BOURG - CD 185	17/11/2020	38 180,26
	TEIM		FONTENAY-LE-PESNEL - REMPLACEMENT RS 160	24/11/2020	28 477,88
			FONTENAY-LE-PESNEL - REMPLACEMENT RS 160	24/11/2020	38 932,05
			NONANT - BT LONDE 465-02	26/11/2020	7 293,24
			NONANT - BT NEUVILLE 465-04	26/11/2020	8 154,02
			VAL D'ARRY - BT COUR ARRY	20/11/2020	11 038,59
		VILLERS-BOCAGE - RUE ST GERMAIN	19/11/2020	19 055,43	
	MC PHY ENERGY SA	INSTALLATION STATION HYDROGENE	25/11/2020	22 039,50	
Travaux investissement EP	CONIMAST INTERNATIONAL	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE -	26/11/2020	8 870,82	
	GAGNERAUD CONSTRUCTION	BALLEROY-SUR-DROME -	27/11/2020	7 721,01	
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BRETTEVILLE-SUR-ODON -	20/11/2020	13 907,05	
		FORMIGNY LA BATAILLE - MAIRIE-BOURG	27/11/2020	18 355,43	
		GRANDCAMP-MAISY - QUAI CHERON	27/11/2020	35 433,19	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE -	17/11/2020	25 915,58	
	RESEAUX ENVIRONNEMENT	MÉRY-BISSIÈRES-EN-AUGE -	24/11/2020	5 952,17	
	SPIE	FRENOUVILLE - ROUTES D'EMIEVILLE	26/11/2020	11 568,36	
		MÉZIDON VALLÉE D'AUGE - RD138 -	27/11/2020	24 609,48	
		SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC - RD164-RD149 -	27/11/2020	13 745,39	
STURNO	MAISONCELLES-PELVEY - HAMEAU BLIN	17/11/2020	28 901,83		
	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BOURG - CD 185	17/11/2020	11 084,69		
Travaux Sous Mandats Télécom 2020	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	GRANDCAMP-MAISY - QUAI CHERON	27/11/2020	5 104,80	
	STURNO	SOULEUVRE-EN-BOCAGE - BOURG - CD 185	17/11/2020	16 417,38	
Travaux sous mandat Eclairage Public	EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	COLOMBELLES - AVENUE BLUM	17/11/2020	6 251,50	
	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	COLOMBELLES - AVENUE BLUM	17/11/2020	36 629,63	
	TEIM	VILLERS-BOCAGE - RUE ST GERMAIN	20/11/2020	8 105,26	
Maintenance Eclairage Public	TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2020 LOT 3	26/11/2020	28 448,87	
Prestations extérieures	SELARL GB2A	ASSISTANCE PROJET STRATEGIQUE	19/11/2020	11 400,00	
Numerisation plans (réseaux & urbanisme)	CERENE SA SERVICES	LOCALISATION RESEAUX THURY HARCOURT	25/11/2020	14 228,95	
		LOCALISATION RESEAUX THURY HARCOURT	25/11/2020	10 464,72	
		LOCALISATION RESEAUX THURY HARCOURT	25/11/2020	14 801,33	
Subvention aux organismes publics	VIRE NORMANDIE	AIDE A LA CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE - PLAN ACTION 2020	25/11/2020	10 000,32	
<b>TOTAL</b>				<b>1 395 562,01</b>	

**BUREAU SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2020**  
**Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000€**  
**Au titre des délégations de la Présidente**  
**Du 05/11/2020 AU 27/11/2020**

<b>Numéro de comptes</b>	<b>Objet</b>	<b>Fournisseur / Tiers</b>	<b>Date du mandat</b>	<b>Montant HT</b>
6331	Versement de transport	URSSAF	13/11/2020	2 998,22
6332	Cotisation au FNAL	URSSAF	13/11/2020	749,55
6336	Cotisations CNFPT et Centre de Gestion	CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	13/11/2020	1 094,39
64111	Rémunération principale des agents fonctionnaires	CNRACL	13/11/2020	12 427,39
		PREFON	13/11/2020	158,28
		RAFP	13/11/2020	759,76
		SALAIRES	13/11/2020	78 755,57
		SIE	13/11/2020	6 075,35
		TICKETS	13/11/2020	2 622,42
		URSSAF	13/11/2020	10 847,61
64112	Supplément familial des agents fonctionnaires	PREFON	13/11/2020	4,47
		RAFP	13/11/2020	23,03
		SALAIRES	13/11/2020	2 923,41
		SIE	13/11/2020	148,14
		URSSAF	13/11/2020	333,28
64118	Indemnités des agents fonctionnaires	PREFON	13/11/2020	74,75
		RAFP	13/11/2020	331,93
		SALAIRES	13/11/2020	41 458,26
		SIE	13/11/2020	3 179,93
		URSSAF	13/11/2020	4 845,46
64131	Rémunération principale des agents contractuels	IRCANTEC	13/11/2020	933,71
		SALAIRES	13/11/2020	22 209,53
		SIE	13/11/2020	953,53
		TICKETS	13/11/2020	725,22
		URSSAF	13/11/2020	4 744,95
64138	Indemnités personnel des agents contractuels	IRCANTEC	13/11/2020	265,45
		SALAIRES	13/11/2020	6 329,11
		SIE	13/11/2020	289,11
		URSSAF	13/11/2020	1 298,62
6451	Cotisation à l'URSSAF	URSSAF	13/11/2020	28 223,76
6453	Cotisation aux caisses de retraite	CNRACL	13/11/2020	34 377,61
		IRCANTEC	13/11/2020	1 872,72
		RAFP	13/11/2020	1 114,80
6454	Cotisation aux ASSEDIC	URSSAF	13/11/2020	1 528,84
6458	Cotisation autres organismes sociaux	ATIACL	13/11/2020	446,00
<b>TOTAL</b>				<b>275 124,16</b>